La France et la construction de nouveaux États en Europe : cours d’histoire première à télécharger en PDF

Cours d’histoire – Première

Ce cours d’histoire de première sur « La France et la construction de nouveaux États en Europe » fait partie du thème « La France dans l'Europe des nationalités (1848-1871) ». Tu y trouves d’abord la leçon complète, avec ses documents, ses cartes et ses définitions, puis l’essentiel à retenir. Ensuite, entraîne-toi avec les exercices du chapitre, teste-toi avec le QCM et prépare l’évaluation avec le contrôle.

Problématique : Comment la France de Napoléon III accompagne-t-elle, puis subit-elle, la construction des États-nations italien et allemand, et quelles en sont les conséquences pour elle ?

Au milieu du XIXe siècle, un puissant mouvement conteste l'Europe des empires et des royaumes du congrès de Vienne (1815). Les peuples veulent vivre dans des États qui correspondent à leur langue, à leur histoire, à leur volonté de former une nation. En 1848, ce « printemps des peuples » échoue presque partout, mais l'idée demeure. Vingt ans plus tard, l'Italie s'est unifiée (1861-1870) et l'Allemagne est devenue un empire puissant (1871). La France y joue un rôle ambigu. Sous Napoléon III, elle aide l'Italie à naître et laisse grandir la Prusse. Puis elle subit en 1870-1871 la défaite, la chute de l'Empire et la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine.

Problématique : comment la France de Napoléon III accompagne-t-elle, puis subit-elle, la construction des États-nations italien et allemand, et quelles en sont les conséquences pour elle ?

> **Définition : principe des nationalités**
>
> Idée selon laquelle chaque nation a le droit de former son propre État et de choisir librement son gouvernement. Une nation, c'est un peuple conscient de partager une langue, une histoire et un destin. Elle s'oppose aux frontières héritées des dynasties et des traités.

1. Napoléon III et l'Europe des nationalités (1848-1859)

Du prince-président à l'Empereur

Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon Ier, est élu président de la Deuxième République au suffrage universel masculin le 10 décembre 1848. Il met fin au régime par le coup d'État du 2 décembre 1851. Ensuite, les électeurs approuvent ce changement par un plébiscite, puis l'Empire est rétabli un an plus tard : il devient Napoléon III le 2 décembre 1852. Le nouveau régime est autoritaire à ses débuts, avec un Corps législatif aux pouvoirs réduits et une presse

surveillée. Cependant, il se libéralise à partir de 1860, puis plus nettement en 1869-1870.

Napoléon III veut rendre à la France un rôle de premier plan en Europe. Mais il ne veut pas refaire la guerre de conquête de son oncle. Dès son discours de Bordeaux, en octobre 1852, il se présente comme un souverain pacifique.

Document 1 – « L'Empire, c'est la paix » (1852)

> Il est néanmoins une crainte à laquelle je dois répondre. Par esprit de défiance, certaines personnes se disent : L'Empire, c'est la guerre. Moi je dis : « L'Empire, c'est la paix ». » C'est la paix, car la France le désire, et lorsque la France est satisfaite, le monde est tranquille. La gloire se lègue bien à titre d'héritage, mais non la guerre. Est-ce les princes qui s'honoraient justement d'être les petits-fils de Louis XIV ont recommencé ses luttes ? La guerre ne se fait pas par plaisir, elle se fait par nécessité ; et à ces époques de transition où partout, à côté de tant d'éléments de prospérité, germent tant de causes de mort, on peut dire avec vérité : Malheur à celui qui, le premier, donnerait en Europe le signal d'une collision, dont les conséquences seraient incalculables !

*collision : affrontement armé ; transition : période de changement.

Napoléon III, discours de Bordeaux, 9 octobre 1852, dans Discours, messages et proclamations de l'Empereur, Henri Plon, 1860, p. 245-248 (texte publié sur Wikisource).

Commentaire. Le prince-président, qui prépare le rétablissement de l'Empire, répond à la crainte que son nom évoque les guerres napoléoniennes. Il affirme que la France, « satisfaite », veut la paix et qu'on ne doit faire la guerre que par nécessité. Pourtant, son règne comptera plusieurs guerres. Il y aura la Crimée (1854-1856), l'Italie (1859), des expéditions lointaines (Chine, Mexique) et, pour finir, la guerre contre la Prusse. Ce décalage entre le discours et les actes est une clef du règne.

Franz Xaver Winterhalter, Napoléon III en costume du sacre, vers 1855, huile sur toile (reproduction conservée sur Wikimedia Commons).

La France, arbitre de l'Europe

La guerre de Crimée, menée avec le Royaume-Uni contre la Russie, se termine par la victoire des alliés. Le congrès de Paris (1856) fait alors de la capitale française le centre diplomatique de l'Europe. Napoléon III se dit favorable aux nationalités. Ainsi, il rêve de redessiner la carte de l'Europe au profit de la France, par des congrès plutôt que par des conquêtes. Il rencontre un allié : le comte de Cavour, président du Conseil du royaume de Piémont-Sardaigne.

2. La France et l'unité italienne (1858-1870)

L'alliance avec le Piémont et la guerre de 1859

L'Italie est alors divisée en plusieurs États. Le royaume de Piémont-Sardaigne est le seul

gouverné par un roi italien, Victor-Emmanuel II, avec un régime constitutionnel. La Lombardie et la Vénétie sont des possessions de l'Autriche. Il y a aussi des duchés au centre, les États pontificaux autour de Rome et le royaume des Deux-Siciles au sud. Cavour veut chasser les Autrichiens de la péninsule. À Plombières, en juillet 1858, il obtient de Napoléon III la promesse d'une aide militaire. En échange, la France recevrait la Savoie et Nice. Les deux pays signent une alliance en janvier 1859.

L'Autriche, provoquée, envoie un ultimatum au Piémont puis franchit le Tessin à la fin d'avril 1859. Le 3 mai, Napoléon III lance à son tour une proclamation aux Français.

Document 2 – La proclamation de guerre de Napoléon III (3 mai 1859)

> l'Autriche, en faisant entrer son armée sur le territoire du roi de Sardaigne, notre allié, nous déclare la guerre. Elle viole ainsi les traités, la justice, et menace nos frontières. […] Je ne veux pas de conquête, mais je veux maintenir sans faiblesse ma politique nationale et traditionnelle; j'observe les traités à condition qu'on ne les violera pas contre moi; je respecte le territoire et les droits des puissances neutres, mais j'avoue hautement ma sympathie pour un peuple dont l'histoire se confond avec la nôtre, et qui gémit sous l'oppression étrangère. […] quand elle tire l'épée, ce n'est point pour dominer, mais pour affranchir.

*gémit : souffre ; affranchir : libérer.

Napoléon III, proclamation « Aux Français », 3 mai 1859, citée par Émile Ollivier, « Napoléon III général en chef », Revue des Deux Mondes, 1899 (publié sur Wikisource).

Commentaire. L'Empereur présente la guerre comme une réponse à une agression autrichienne et comme une mission « civilisatrice ». Ainsi, la France ne cherche pas la conquête mais veut « affranchir ». Il évoque la sympathie pour un « peuple qui gémit sous l'oppression étrangère », c'est-à-dire l'Italie du Nord. Mais il ne parle ni de l'unité de l'Italie, ni de la Savoie et de Nice, promises en secret.

Les armées franco-piémontaises remportent Magenta le 4 juin 1859 et entrent à Milan le 8 juin. Puis elles gagnent à Solferino, le 24 juin, mais la victoire coûte très cher : des dizaines de milliers de morts et de blessés dans les deux camps. Un Suisse, Henri Dunant, y voit l'horreur des blessés abandonnés et en tirera l'idée de la Croix-Rouge, fondée en 1863.

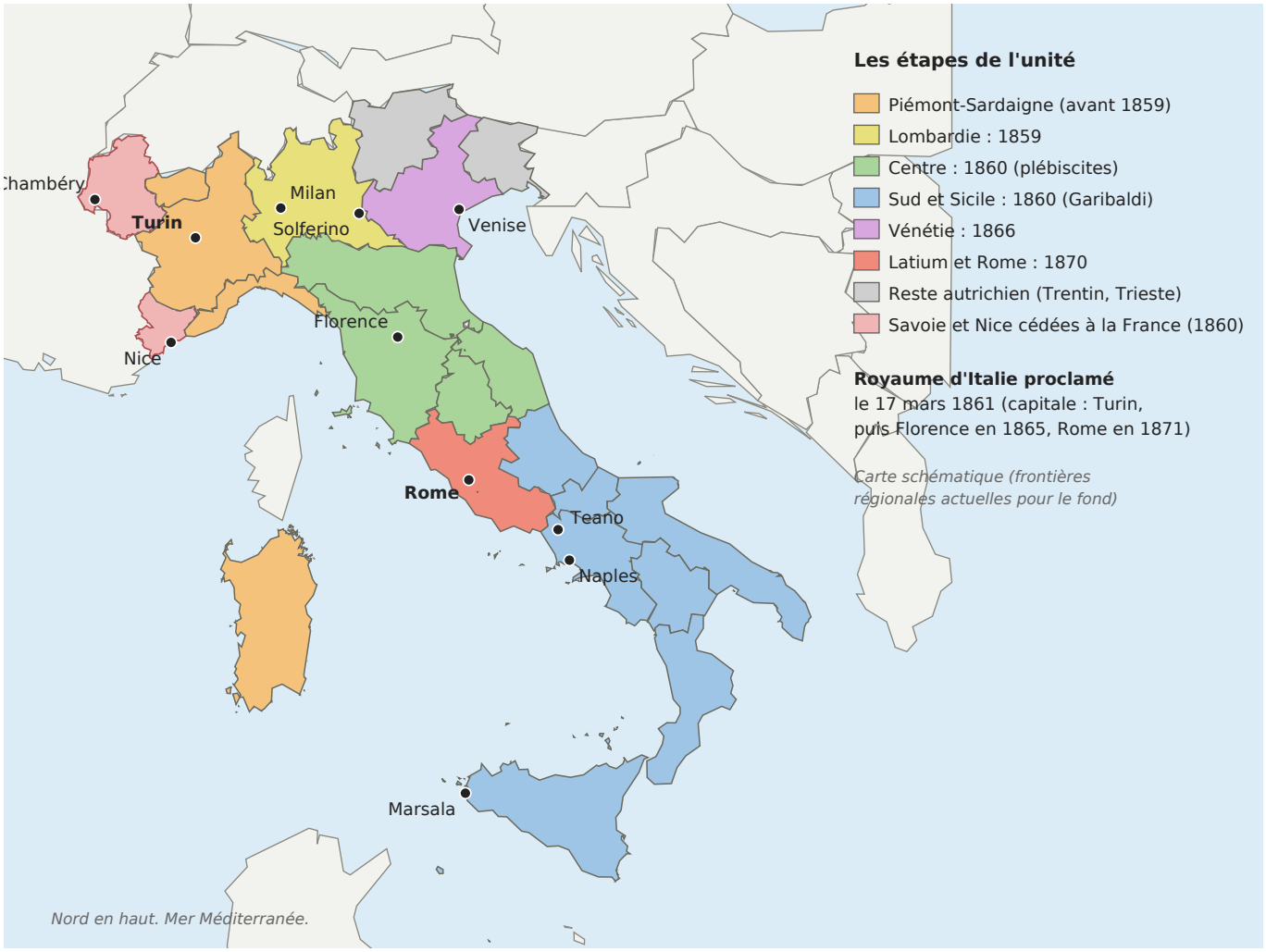
Adolphe Yvon, La bataille de Solferino, 24 juin 1859, 1861, huile sur toile, musée national du château de Compiègne.

Napoléon III s'arrête brusquement. Le 11 juillet 1859, à Villafranca, il signe avec l'empereur d'Autriche François-Joseph les préliminaires d'une paix. Celle-ci donne la Lombardie au Piémont mais laisse la Vénétie à l'Autriche. En effet, il craint l'intervention de la Prusse, le coût de la guerre et la montée d'une Italie trop unie. Une telle Italie menacerait les États du pape, protégé par les catholiques français. Cavour, furieux, démissionne. Le traité de Zurich (novembre 1859) confirme la paix.

L'unification de l'Italie (1860-1861)

Au centre de l'Italie, la Toscane, Parme, Modène et la Romagne chassent leurs princes. Elles votent par plébiscite leur union au Piémont en mars 1860. Napoléon III accepte, à condition d'obtenir la compensation promise. Par le traité de Turin du 24 mars 1860, le Piémont cède la Savoie et le comté de Nice à la France, après un plébiscite organisé en avril 1860. La Savoie et Nice s'intègrent ainsi au territoire français.

> **Définition : plébiscite**
>
> Vote par lequel les habitants d'un territoire approuvent ou refusent une décision prise par le pouvoir, ici l'annexion à un État. Sous le Second Empire, le plébiscite sert aussi à faire approuver le régime par le peuple (1851, 1852, 1870).



Carte 1 – L'unité italienne (1859-1870) et les cessions de 1860 à la France. Les couleurs indiquent la date d'entrée de chaque territoire dans le royaume.

Garibaldi et l'Italie du Sud

Au sud, le républicain Giuseppe Garibaldi s'embarque à Quarto avec un millier de volontaires en mai 1860. On les appelle les « Mille » ou « chemises rouges ». Il débarque à Marsala le 11 mai, puis conquiert la Sicile et Naples. Cavour craint qu'il ne proclame la république. C'est pourquoi il envoie l'armée piémontaise vers le sud, à travers les États pontificaux, hormis Rome et le Latium. À Teano, le 26 octobre 1860, Garibaldi remet ses conquêtes au roi Victor-Emmanuel II.

La rencontre de Teano (26 octobre 1860) : Garibaldi salue le roi Victor-Emmanuel II, peinture du XIXe siècle (auteur non précisé sur Commons).

Le royaume d'Italie et la question de Rome

Le 17 mars 1861, le Parlement de Turin proclame Victor-Emmanuel II roi d'Italie. Napoléon III reconnaît le nouveau royaume, mais il refuse la possession de Rome, car une garnison française protège le pape depuis 1849. Quand Garibaldi tente de marcher sur Rome, les troupes pontificales battent ses volontaires à Mentana, le 3 novembre 1867.

Les Français les soutiennent avec leurs nouveaux fusils Chassepot. Venise et la Vénétie ont, elles, rejoint l'Italie en 1866 grâce à la victoire de la Prusse sur l'Autriche, alliée de l'Italie. Enfin, la France retire sa garnison de Rome à l'été 1870 pour faire la guerre à la Prusse. Les Italiens entrent alors à Rome le 20 septembre 1870, et la ville devient la capitale en 1871.

Bilan pour la France. Napoléon III a contribué à créer à sa frontière un royaume reconnaissant mais indépendant. Ce royaume l'a abandonné au moment où il en avait besoin : l'Italie ne combattra pas à ses côtés en 1870. Ainsi, il s'est aliéné à la fois les patriotes italiens, déçus par Villafranca et Rome, et les catholiques français, inquiets pour le pape.

3. La Prusse de Bismarck et la marche vers la guerre (1862-1870)

Une Allemagne à unifier

Depuis 1815, l'Allemagne est divisée en une trentaine d'États regroupés dans la Confédération germanique, présidée par l'Autriche. Deux voies s'opposent : une « petite Allemagne » dirigée par la Prusse, ou une « grande Allemagne » incluant l'Autriche. Le Zollverein, union douanière créée en 1834 sous l'impulsion de la Prusse, rapproche déjà les marchés. En 1862, le roi de Prusse Guillaume Ier nomme Otto von Bismarck ministre-président. Celui-ci impose le renforcement de l'armée malgré le Parlement et mène une politique de « sang et de fer ».

> **Définition : Zollverein et Confédération germanique**
>
> La Confédération germanique (1815) est un lien lâche entre les États allemands, sous présidence autrichienne. Le Zollverein (1834) est une union douanière. Elle supprime les droits de douane entre ces États et favorise la domination économique de la Prusse.

Trois guerres pour faire l'Allemagne

Bismarck unifie l'Allemagne par trois guerres. En 1864, la Prusse et l'Autriche battent le Danemark pour les duchés de Schleswig et de Holstein. En 1866, la Prusse écrase l'Autriche à Sadowa (3 juillet). La Confédération germanique disparaît, et la Prusse forme la Confédération de l'Allemagne du Nord (1867), dont elle est la puissance dominante. Napoléon III, qui avait espéré un conflit long, reste neutre. Il demande en vain des « compensations » (le Luxembourg, la Belgique, des territoires du Rhin). La crise du Luxembourg (1867) humilie la diplomatie française. Les États du Sud (Bavière, Wurtemberg, Bade) restent encore à l'écart. Cependant, des alliances militaires secrètes les lient à la Prusse.

Troisième guerre prévue : contre la France. Bismarck estime qu'une guerre contre la France

rendra l'unité allemande inévitable. En effet, aucun État du Sud ne résistera au sentiment national si la France paraît agresseur.

La candidature Hohenzollern et la dépêche d'Ems (juillet 1870)

En juillet 1870, on propose la couronne d'Espagne, vacante, à un prince de la famille de Hohenzollern, cousin du roi de Prusse. Pour la France, c'est un encerclement inacceptable. Le gouvernement d'Émile Ollivier, avec le duc de Gramont aux Affaires étrangères, obtient le 12 juillet le retrait de la candidature. Mais il veut davantage : une garantie du roi pour l'avenir. Son ambassadeur Benedetti l'aborde le 13 juillet à Ems, ville d'eaux où Guillaume Ier est en cure. Le roi refuse poliment de s'engager et fait envoyer le compte rendu de l'entrevue à Bismarck.

Document 3 – La dépêche d'Ems (13 juillet 1870)

> Le comte Benedetti m'a arrêté à la promenade pour me demander finalement, d'une manière très pressante, de l'autoriser à télégraphier aussitôt que je m'engageais à ne plus donner mon consentement dans l'avenir si les Hohenzollern posaient de nouveau leur candidature. J'ai refusé d'une façon assez sérieuse à la fin, parce qu'on ne doit pas et qu'on ne peut pas prendre de tels engagemens à tout jamais. [...] et de lui faire dire par son adjudant que Sa Majesté avait reçu maintenant du Prince la confirmation de la nouvelle que le comte avait reçue déjà de Paris, et que Sa Majesté n'avait rien de plus à dire à l'ambassadeur. [...] Sa Majesté s'en remet à Votre Excellence du soin de décider si la nouvelle prétention du comte Benedetti et le refus qui lui a été opposé, doivent être communiqués de suite à nos ministres, à l'étranger et à la presse.

*Hohenzollern : famille princière allemande dont un membre avait été candidat au trône d'Espagne ; adjudant : officier attaché à la personne du roi.

Dépêche d'Abeken, conseiller du roi de Prusse, à Bismarck, Ems, 13 juillet 1870, 3 h 40 (extraits), telle que la reproduit Émile Ollivier, « Le Soufflet de Bismarck », Revue des Deux Mondes, 1909 (publié sur Wikisource ; orthographe de l'édition d'origine).

Commentaire. Ce texte est le télégramme original du roi, transmis par son conseiller Abeken. Il laisse à Bismarck « le soin de décider » s'il doit être communiqué à la presse. Bismarck le raccourcit et le rend plus sec. Ainsi, le public français y voit un affront fait à son ambassadeur, et le public allemand un affront fait à son roi. La version abrégée paraît dans la presse le soir même. Paris vote les crédits de guerre et déclare la guerre à la Prusse le 19 juillet 1870. Ainsi, l'Empire entre dans la guerre en paraissant l'agresseur, et les États du Sud de l'Allemagne rejoignent la Prusse.

4. De Sedan à Versailles : la défaite et l'Empire allemand (1870-1871)

La chute de l'Empire

L'armée française, mal préparée, est battue en Alsace (Wissembourg, 4 août, Frœschwiller-

Wœrth, 6 août) et en Lorraine (Gravelotte, 18 août). Les Prussiens bloquent le maréchal Bazaine dans Metz. Napoléon III rejoint l'armée de Mac-Mahon, que les Prussiens encerclent à Sedan le 1er septembre. Le lendemain, 2 septembre 1870, l'Empereur capitule et se constitue prisonnier, avec plusieurs dizaines de milliers de soldats.

Napoléon III et Bismarck après la bataille de Sedan, 2 septembre 1870, image d'après un tableau de Wilhelm Camphausen (1878).

À Paris, la nouvelle de Sedan provoque la chute du régime. Le 4 septembre 1870, on proclame la République à l'Hôtel de Ville et un gouvernement de la Défense nationale se forme. Mais les Prussiens encerclent Paris dès le 19 septembre. Léon Gambetta quitte la capitale en ballon le 7 octobre pour organiser la résistance en province. Metz capitule le 27 octobre. Les armées de la Loire échouent à dégager Paris.

L'Empire allemand proclamé à Versailles (18 janvier 1871)

Pendant le siège, Bismarck obtient des États du Sud qu'ils rejoignent la Confédération du Nord. Le 18 janvier 1871, dans la galerie des Glaces du château de Versailles, symbole de la puissance française de Louis XIV, on proclame le roi de Prusse Guillaume Ier empereur allemand. Pour la France, c'est une humiliation. Pour l'Allemagne, c'est la naissance d'un État-nation fédéral, le Reich.

Anton von Werner, La proclamation de l'Empire allemand, 18 janvier 1871, galerie des Glaces de Versailles, 3ème version, 1885, huile sur toile, Friedrichsruh.

Paris, affamée et bombardée, capitule, et l'armistice est signé le 28 janvier 1871. Des élections ont lieu le 8 février 1871 pour désigner une Assemblée nationale qui décidera de la paix ou de la guerre. Elle est majoritairement favorable à la paix et siège d'abord à Bordeaux. Adolphe Thiers devient chef du pouvoir exécutif.

Les préliminaires de Versailles et le traité de Francfort

Document 4 – Les préliminaires de paix (26 février 1871)

> Art. 1er. La France renonce, en faveur de l'Empire allemand, à tous ses droits et titres sur les territoires situés à l'est de la frontière ci-après désignée : […] Par contre, la ville et les fortifications de Belfort resteront à la France, avec un rayon qui sera déterminé ultérieurement. […] Art. 2. La France paiera à S. M. l'empereur d'Allemagne la somme de cinq milliards de francs.

*renonce à tous ses droits et titres : abandonne définitivement.

Traité préliminaire de paix entre la France et l'Allemagne, Versailles, 26 février 1871, articles 1 et 2 (texte de Malte-Brun, La France illustrée, 1883, publié sur Wikisource).

Commentaire. Le texte est un traité. Thiers et Jules Favre le signent pour la France, et Bismarck pour l'Allemagne. La France « renonce » à l'Alsace (sauf Belfort, que défend la garnison du

colonel Denfert-Rochereau) et à une partie de la Lorraine, dont Metz. Elle doit en outre payer cinq milliards de francs. L'Assemblée ratifie les préliminaires le 1er mars. Les deux pays signent le traité de paix définitif à Francfort le 10 mai 1871, alors que la Commune de Paris ne tombe que le 28 mai.



Carte 2 – La nouvelle frontière franco-allemande en 1871 : Alsace-Moselle annexée, Belfort conservée.

La France paie l'indemnité de cinq milliards en deux ans et demi, grâce à deux emprunts très largement souscrits par les Français. Ainsi, l'Allemagne évacue la France en septembre 1873, avant la date prévue.

5. L'Alsace-Moselle : une nation, un droit, une blessure

Annexer sans consulter

Les territoires cédés forment le « Reichsland d'Alsace-Lorraine », directement administré par l'Empire, avec Strasbourg pour capitale. Environ un million et demi d'habitants s'y trouvent. Les députés d'Alsace et de Lorraine avaient pourtant protesté dès le 17 février 1871 à Bordeaux. Ils proclamaient « à jamais inviolable » le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester français. De plus, ils tenaient « pour nuls et non avenus » tous traités ou votes qui consentiraient à leur abandon.

Dernière page manuscrite de la protestation des députés d'Alsace-Lorraine à l'Assemblée nationale, Bordeaux, 17 février 1871, avec les signatures (fac-similé publié par Henri Welschinger, Causes et responsabilités de la guerre de 1870, Plon, 1911, d'après l'original des Archives de l'Assemblée nationale).

Les Allemands justifient l'annexion par la langue (l'alsacien et le francique lorrain sont des

dialectes germaniques). Ils invoquent aussi des raisons stratégiques : protéger l'Allemagne du Sud d'une attaque française. Le traité de Francfort accorde un droit d'option. Les habitants qui veulent rester français doivent quitter le territoire avant le 1er octobre 1872.

Document 5 – Le droit d'option (traité de Francfort, 1871)

> ART. 2. - Les sujets français, originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire, qui entendront conserver la nationalité française, jouiront, jusqu'au 1er octobre 1872, et moyennant une déclaration préalable faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer, sans que ce droit puisse être altéré par les lois sur le service militaire, auquel cas la qualité de citoyen français leur sera maintenue. […] Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur le territoire réuni à l'Allemagne.

*domiciliés : qui habitent ; moyennant : à condition de.

Traité de Francfort, 10 mai 1871, article 2 (texte de Malte-Brun, La France illustrée, 1883, publié sur Wikisource).

Commentaire. On ne consulte pas les habitants sur leur sort. Ils ont seulement le droit de partir en France, avec obligation de déclarer leur choix, ou de rester sous la souveraineté allemande. Un grand nombre quitte les provinces annexées pour s'installer ailleurs en France ou en Algérie. D'autres restent par attachement à leur terre ou faute de moyens.

Deux conceptions de la nation

L'annexion oppose deux idées de la nation. Pour les Allemands et leurs historiens, la nation repose sur la langue, la culture et l'histoire communes. Ainsi, l'Alsace est « allemande » par sa langue. Pour les Français, elle repose sur la volonté de ses habitants. Ernest Renan le dit en 1882 dans sa conférence célèbre.

Document 6 – « Un plébiscite de tous les jours » (Renan, 1882)

> Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie. […] Une province, pour nous, ce sont ses habitants ; si quelqu'un en cette affaire a droit d'être consulté, c'est l'habitant. Une nation n'a jamais un véritable intérêt à s'annexer ou à retenir un pays malgré lui.

*plébiscite : vote direct du peuple ; critérium : critère.

Ernest Renan, « Qu'est-ce qu'une nation ? », conférence prononcée à la Sorbonne le 11 mars 1882 (texte publié sur Wikisource).

Commentaire. Renan répond à ceux qui définissent la nation par la race ou la langue. Pour lui, la nation est un « principe spirituel », fait d'un passé commun et d'une volonté de continuer à vivre ensemble. Il en déduit qu'aucune nation n'a le droit d'annexer une province « malgré elle » : c'est l'habitant que l'on doit consulter. Cette conception, qui vise l'annexion de 1871 sans la nommer, devient une référence de la tradition républicaine.

Une mémoire douloureuse

Dans les provinces annexées, l'allemand devient la langue de l'administration et de l'école. En France, le souvenir de la « ligne bleue des Vosges » nourrit le patriotisme de la Troisième République. À l'école, on enseigne la défaite, la perte des « provinces perdues » et l'espoir de la revanche. La littérature entretient cette mémoire, comme le montre le célèbre récit de Daudet, publié en 1873.

Document 7 – « La Dernière classe » (Daudet, 1873)

> « Mes enfants, c'est la dernière fois que je vous fais la classe. L'ordre est venu de Berlin de ne plus enseigner que l'allemand dans les écoles de l'Alsace et de la Lorraine… Le nouveau maître arrive demain. Aujourd'hui, c'est votre dernière leçon de français. Je vous prie d'être bien attentifs. » […] Alors il se tourna vers le tableau, prit un morceau de craie et, en appuyant de toutes ses forces, il écrivit aussi gros qu'il put : « VIVE LA FRANCE ! »

Alphonse Daudet, « La Dernière classe », Contes du lundi, 1873 (édition Lemerre, 1880, publiée sur Wikisource). Texte littéraire, récit fictif écrit après l'annexion.

Commentaire. C'est un récit de fiction, publié en 1873 et devenu un classique des lectures scolaires de la Troisième République. L'instituteur, M. Hamel, annonce que l'ordre est venu de Berlin de ne plus enseigner que l'allemand. Daudet s'adresse aux lecteurs français : il montre l'attachement à la langue comme symbole de l'appartenance nationale. Cependant, la réalité linguistique de l'Alsace est plus complexe, car une grande partie de la population parle alsacien. L'historien utilise donc le texte comme un témoignage sur l'état d'esprit des Français, non comme une description exacte de l'école alsacienne en 1871.

- **1852** Napoléon III est proclamé empereur (2 décembre)
- **1859** guerre d'Italie : Magenta, Solferino (juin), Villafranca (11 juillet)
- **1860** traité de Turin : la Savoie et Nice deviennent françaises ; expédition des Mille de Garibaldi
- **1861** Victor-Emmanuel II est proclamé roi d'Italie (17 mars)
- **1866** Sadowa : la Prusse bat l'Autriche (3 juillet)
- **1870** dépêche d'Ems (13 juillet), déclaration de guerre (19 juillet), Sedan (2 septembre), République (4 septembre)
- **1871** Empire allemand (18 janvier), préliminaires de Versailles (26 février), traité de Francfort

(10 mai)

À retenir

- Sous le Second Empire, Napoléon III soutient en théorie le principe des nationalités. En 1859, il aide le Piémont contre l'Autriche et obtient la Savoie et Nice (1860).
- L'Italie s'unifie de 1859 à 1870 : Lombardie (1859), centre et sud (1860), Vénétie (1866), Rome (1870). On proclame le royaume d'Italie le 17 mars 1861.
- La Prusse de Bismarck unifie l'Allemagne par trois guerres (1864, 1866, 1870) ; Napoléon III laisse faire en 1866 et tombe dans le piège de la dépêche d'Ems.
- Vaincu à Sedan (2 septembre 1870), l'Empire s'effondre. On proclame la République le 4 septembre, et l'Empire allemand naît à Versailles le 18 janvier 1871.
- Le traité de Francfort (10 mai 1871) impose à la France la perte de l'Alsace (sans Belfort) et d'une partie de la Lorraine (Moselle) et cinq milliards de francs d'indemnité.
- L'annexion de l'Alsace-Moselle sans consultation des habitants oppose deux conceptions de la nation : la langue et l'histoire pour les Allemands, la volonté des habitants pour Renan. Elle nourrit durablement le désir de revanche.